

Thibault Vernet – L2 Lettres Modernes.
Chloé Le Bret – L2 Lettres Classiques.
Morgane Roissé-Merlin – L1 Histoire Géographie.
Quentin Marx – L2 Économie et Gestion.
David Montalvo – L1 Psychologie.

Zététique et autodéfense intellectuelle

La scientificité des motifs d'accusation de sorcellerie
de la fin du XV^{ème} siècle jusqu'au
début du XVI^{ème} siècle
en France.

Correction orthographique par Thibault Vernet et Chloé Le Bret.
Correction des défauts (suite aux remarques de Monsieur R. MONVOISIN) faite le 27.12.16.

Année 2016 (Septembre – Décembre)
Cours supervisé par Mr Richard MONVOISIN

SOMMAIRE :

I- Problématique et définition des enjeux. (Page 3)

II- Quels sont les motifs d'accusation et leur scientificité ? (Page 3)

- 1- Astrologie et Divination. (Page 3)
- 2- Tuer quelqu'un en transperçant une poupée à son effigie. (Page 3)
- 3- Provoquer un incendie en plaçant une épée dans une pièce. (Page 4)
- 4- Rendre impuissant un mari en mettant près de lui un lacet en cuir noué plusieurs fois. (Page 4)
- 5- Avoir une marque diabolique. (Page 5)
- 6- Participation au Sabbat. (Page 5)
- 7- Pacte avec le Diable. (Page 5)
- 8- Adoration du Diable. (Page 6)
- 9- Copulation avec des démons. (Page 6)
- 10- Le vol. (Page 6)
- 11- La métamorphose (sur le/la sorcier/ère lui/elle-même ou sur quelqu'un d'autre). (Page 6)
- 12- Mort du bétail. (Page 6)
- 13- Infliger une maladie à un enfant en récitant une formule magique. (Page 7)
- 14- Faire tomber la grêle sur les récoltes. (Page 7)

III- Description de notre enquête. (Page 9)

IV- Notre aboutissement. (Page 10)

V- Quelques conseils pour aller plus loin. (Page 10)

VI- Bibliographie, sitographie, ressources. (Page 11)

VII- Auto-évaluation. (Page 12)

I- Problématique et définition des enjeux.

Il nous semblait intéressant de mettre à jour la scientificité, c'est-à-dire « le caractère scientifique »¹, ou plutôt la non-scientificité des motifs d'accusation de sorcellerie. En effet, la bulle papale de Jean XXII en 1326 a provoqué une « première » chasse aux sorcières par les autorités civiles et religieuses ; le premier procès en France, daté de 1391, est celui de Jeanne de Brigue dite « la cordelière » ; le véritable commencement de la chasse aux sorcières en France, et en Europe, s'enracine avec la bulle papale d'Innocent VIII². Les motifs d'accusation sont définis par l'Église, mais les élites religieuses et laïques ont investi toute leur énergie dans cette « chasse aux sorcières »³. Nous nous sommes intéressés à cette période temporelle car elle correspond à l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des procès de sorcellerie.

Notre problématique sera donc :

Les motifs d'accusation de sorcellerie de la fin du XV^{ème} siècle au début XVI^{ème} siècle en France ont-ils des fondements scientifiques ?

II- Quels sont les motifs d'accusation et leur scientificité ?

1 – Astrologie et divination⁴.

L'astrologie est « un ensemble de traditions et de croyances qui soutiennent que la position des planètes dans le système solaire ou des constellations, visibles dans le ciel dans certaines directions, à certaines dates ou à certaines heures, apporte des informations permettant d'analyser ou de prédire des événements humains, collectifs ou individuels. »⁵

La divination est « la pratique occulte et métaphysique visant à découvrir ce qui est inconnu : l'avenir, le caché, le passé, les trésors, les maladies invisibles, les secrets, les mystères, etc. et cela par des moyens non rationnels. Qu'il s'agisse de la parole oraculaire ou de la voyance, ceux qui la pratiquent auraient accès à une connaissance paranormale de données normalement inconnues telles que l'avenir (précognition) ou le caché (cryptesthésie) »⁶

Or, épistémologiquement l'astrologie est l'étude des astres ainsi que leurs influences. Nous remarquons qu'il semble alors a priori impossible de rejeter la thèse d'une influence des astres sur nos sociétés⁷. Comme nous l'avons vu en cours de Zététique, « *L'absence de preuve n'est pas la preuve de l'absence* ».

2 – Tuer quelqu'un en transperçant une poupée à son effigie⁸.

On prête un certain nombre de pouvoirs aux sorcières et sorciers, dont celui-ci.⁹ Ils seraient capables de lier ce que l'on définirait comme la vie, l'esprit, ou l'âme d'une personne désignée à une poupée faite de tissu ou de paille.

Cette poupée avait souvent des caractères physiques de la personne qu'elle était censée représenter. Ces poupées seraient utilisées par les sorcières pour tuer leurs victimes, en transperçant avec un objet pointu la dite poupée.

Le concept d'âme et d'esprit sont impossibles à définir car leurs existences physiques ne sont pas démontrées.

Nous utilisons le rasoir d'Occam afin de déterminer des hypothèses explicatives à de tels phénomènes. Les décès potentiellement associés à cette pratique n'ont aucune corrélation avec cette dernière.

1 Dictionnaire Larousse, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/scientificité/71472>, consulté le 06 Décembre 2016.

2 Cours de Zététique (Septembre 2016-Décembre 2016) n°10.

3 *La sorcière au village XV^e-XVIII^e siècle*, page 187. (Voir annexe)

4 D'après *Chasse aux sorcières et démonologie, Entre discours et pratique (XIV^e-XVII^e siècles)*, page 276 (Voir annexe).

5 D'après <https://fr.wikipedia.org/wiki/Astrologie>

6 D'après <https://fr.wikipedia.org/wiki/Divination>

7 D'après https://fr.wikipedia.org/wiki/Astrologie#Argument_de_la_difficult.C3.A9_.C3.A9pist.C3.A9mologique.

8 D'après *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 16 (Voir annexe).

9 *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 16. (Voir annexe)

3 – Provoquer un incendie en plaçant une épée dans une pièce¹⁰.

Ce maléfice part pour principe qu'une sorcière s'introduise dans la demeure d'une personne et y plante une épée dans le sol de la demeure en psalmodiant une incantation. Celle-ci n'est pas préétablie, il n'y a pas une incantation particulière pour ce sort et c'est au bon vouloir de la « sorcière ». En partant de ce contexte on peut observer que sans autres éléments que des paroles pour enclencher le processus d'incinération de la structure visée, il y a peu de chance que cela aboutisse à un incendie (Curseur vraisemblance : quasiment 0%). Par contre on peut envisager que la personne désireuse de faire cet acte utilise l'épée et l'idée que cela puisse venir d'un acte de sorcellerie pour justifier le méfait en faisant passer cela pour l'action d'une sorcière. Donc la justice de l'époque aurait cherché une sorcière plutôt qu'un véritable coupable.

4 – Rendre impuissant un mari en mettant près de lui un lacet en cuir noué plusieurs fois¹¹.

À l'époque où l'aiguillette servait de braguette -qui était elle-même fermée par un lacet-, les sorcières ou sorciers avaient un soit disant sortilège permettant de rendre impuissant un mari lors de sa cérémonie de mariage. Ce sort consistait à faire des nœuds sur un fil de chanvre, de lin ou un lacet en cuir. Il fallait procéder à une incantation lors de la cérémonie de mariage au moment où les époux échangeaient les anneaux. Ce sortilège fut un des plus craints par l'Église et les populations durant cette époque et évidemment certains essayèrent de rompre le «maléfice». Pour lever le sort, on conseillait au couple plusieurs solutions :

- Bouillir les vêtements portés lors de la cérémonie de mariage¹².
- Mettre nus les deux époux et que l'un et l'autre baise réciproquement l'orteil du pied gauche de l'autre¹³.
- Uriner à travers l'anneau nuptial, alors que la femme le tient avec sa main droite¹⁴.

Et si rien de cela ne fonctionnait, l'Église annulait le mariage et décidait de le refaire pour annuler le sort car il n'était pas sous la bénédiction de Dieu puisqu'une malédiction pesait sur le couple. Une affaire célèbre sur ce maléfice est celle de Philippe Auguste (1165-1223), Roi de France qui accusa sa femme, Ingeburge -une princesse danoise-, de lui avoir fait nouer l'aiguillette puisqu'il fut impossible pour lui de faire quoi que ce soit avec elle le soir de leurs noces. (Curseur de vraisemblance : ~0%)

Avec ces éléments on peut expliquer ce phénomène et donc les accusations par des éléments plus simples que la coûteuse intervention surnaturelle ou mystique. Tout d'abord les causes psychiques :

Chez beaucoup d'hommes, la fonction érectile peut être perturbée par le stress, un problème psychologique ou une réaction émotionnelle. Des troubles anxieux, une faible estime de soi, une relation affective perturbée, ou une dépression peuvent déclencher ou aggraver un dysfonctionnement érectile.¹⁵

Ensuite les causes biologiques :

Les maladies cardiovasculaires peuvent entraîner ce genre de problème. Diabète, hypertension artérielle, affectent la vasodilatation des vaisseaux ce qui va altérer l'afflux sanguin et la fonction érectile au niveau du pénis.

Les maladies neurologiques (accidents vasculaires cérébraux, sclérose en plaques, maladie d'Alzheimer, mais aussi traumatismes du système nerveux, etc...) ou des déséquilibres hormonaux (insuffisance en hormones mâles liée à un hypogonadisme, maladies thyroïdiennes, etc...) provoquent eux aussi des dysfonctionnements érectiles.

Au niveau de la verge, certaines pathologies spécifiques sont également à l'origine de troubles de l'érection (maladie de Lapeyronie, avec fibrose des tissus érectiles).

Une mauvaise hygiène de vie peut avoir des conséquences sur l'érection. Le risque de dysfonction érectile est beaucoup plus important chez un homme en surpoids ou obèse. La sédentarité, le tabagisme et l'alcoolisme sont associés à l'impuissance. Une mauvaise alimentation (certains excès) peut déséquilibrer le fonctionnement

10 D'après *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 16 (Voir annexe).

11 *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 16. (Voir annexe)

12 *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 16. (Voir annexe)

13 *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 16. (Voir annexe)

14 *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 16. (Voir annexe)

15 D'après https://fr.wikipedia.org/wiki/Impuissance_sexuelle#Causes_psychiques.

cardiovasculaire.¹ Avec ces éléments on peut en conclure qu'avec le manque de connaissances de l'époque il est possible que l'interprétation erronée de ces impuissances masculine provienne de l'une de ces diverses possibilités et cela fonctionne autant pour le noble que pour le bas-peuple de l'époque. Le noble avec son obésité et le paysan avec sa malnutrition par exemple

5 – Avoir une marque diabolique¹⁶.

La marque diabolique¹⁷, ou marque du diable, était sensée être la marque que ce dernier apposait sur le corps de ses disciples lors du pacte qu'ils passaient avec lui.

Cette marque n'était pas toujours visible et rendait, selon les croyances, insensible à la douleur à sa position. Elle était donc recherchée lors des tortures suite aux accusations de sorcellerie. L'accusé(e) était attaché(e), et on lui enfonçait une tige de métal pointue à différents endroits du corps, causant progressivement des dégâts internes.

Le processus était répété tant que le torturé disait souffrir, et s'il n'avait plus mal cela voulait dire que l'endroit venant d'être transpercé était la localisation de la marque diabolique. Dans ce cas l'accusé(e) était considéré(e) comme sorcier/ère.

Il y a plusieurs explications à ce phénomène.

Soit le diable existe et cette marque est son œuvre, ce qui nous est impossible de vérifier. (vraisemblance proche de 0%).

Soit l'explication serait physiologique. Après d'une certaine durée de torture, et d'un certain seuil de douleur atteint -différent pour chacun-, le cerveau surchargé ne traite plus les informations sujettes à la douleur, ce qui donnerait l'impression que la zone est insensible. (vraisemblance quasi à 100%).

6 – Participation au Sabbat.

Le Sabbat des sorcières n'est pas à confondre avec le sabbat du judaïsme qui est le jour de repos hebdomadaire. En revanche ils ne sont pas sans rapport, car il semblerait qu'à la fin du Moyen-Âge, et avec le rejet des juifs par les sociétés d'Europe occidentale chrétiennes, les deux homonymes aient été associés ; les réunions de sorcière étant également désignées comme des « synagogues des sorcières ». Une synagogue étant le lieu de culte des juifs.¹⁸

Le Sabbat qui nous intéresse était une réunion nocturne de sorcières, ayant lieu le plus souvent en fonction de certains cycles comme celui de la Lune ou ceux des astres dans le ciel, d'où les compétences en astronomie attribuées parfois aux sorcières (voir motif d'accusation astrologie et divination).

À ces réunions les disciples du diable devaient honorer leur maître en s'adonnant à des rites obscènes et sanguinolents impliquant parfois des infanticides, du cannibalisme, et des orgies...

Bien que rien qui n'échappe à la raison n'empêche que de telles pratiques aient eu lieu, les sources sont souvent éparpillées et invérifiables à cause de l'ancienneté des accusations qui ne sont pas toujours archivées. De plus il semblerait qu'un certain nombre de ces récits ait été influencé, consciemment ou non, par l'Église Chrétienne. En effet, on considère que beaucoup de ces témoignages étaient certainement dûs à des fantasmes créés par les interdits et tabous de l'Église au sujet de plusieurs pratiques, en particulier la sexualité. (vraisemblance : environ 90%).

7 – Pacte avec le Diable¹⁹.

Le principe du pacte avec le diable est le même qu'un pacte entre humains. Il lie deux personnes par un contrat avec des éléments donnés, ses avantages et ses restrictions. Dans le cas du pacte avec le diable, la sorcière accepte en échange de divers pouvoirs et capacités surnaturelles à être le vecteur de sa volonté dans notre monde. Cette idée provient des inquisiteurs qui rendent donc obligatoirement coupable tout être qui serait capable d'utiliser la magie ou de faire une action sortant de la normalité du commun des mortels, selon les normes de l'époque dictées par l'Église catholique.

Mais les éléments pouvant démontrer la culpabilité de l'accusé sont divers et le contrat n'est qu'une prémisse à d'autres accusations.

16 D'après *La sorcière au village XV^e-XVIII^e siècle*, page 128 (Voir annexe).

17 *La sorcière au village XV^e-XVIII^e siècle*, page 128. (Voir annexe)

18 D'après [https://fr.wikipedia.org/wiki/Sabbat_\(sorcellerie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sabbat_(sorcellerie)).

19 D'après *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 44 (Voir annexe).

Cette accusation est fondée sur un principe indémontrable car relevant de la croyance, et on peut en déduire que la scientificité de cette accusation et quasiment inexistante car de plus les preuves mises en avant étaient soit des textes en langues étrangère, et donc juste inintelligible pour les personnes en présence et donc signe d'allégeance démoniaque, soit juste une excuse pour justifier les autres accusations.

8 – Adoration du Diable²⁰.

L'adoration est « l'action d'adorer un être divin »²¹. Elle relève donc de la croyance et de l'acte de foi intime ; c'est tout à fait possible que des gens se soient pris d'adoration pour le diable comme des gens se sont pris d'adoration pour Dieu. Il peut paraître étrange que des hommes et femmes de cette époque fortement christianisée adorent le Malin, mais pas impossible. Comme nous le disions, cela relève des croyances personnelles. De plus, il se peut (et c'est vrai pour la majorité des cas) que les accusateurs aient appelé « adoration du diable » des cultes païens ou des superstitions.

9 – Copulation avec des démons²².

Les femmes dites « sorcières » sont parfois accusées d'avoir des rapports sexuels avec des démons. L'existence de « démon » relève encore une fois de la croyance et est indémontrable car non raisonnable. Le fait d'avoir des relations avec est donc invraisemblable (curseur de vraisemblance : 0%).

10 – Le vol²³.

Le vol chez les sorcières est un déplacement aérien sur un balai, (vu comme un symbole de la féminité et de fertilité), sur des animaux ou à l'aide d'onguent qu'elles s'appliquaient soit sur le corps, soit sur le balai (Curseur de vraisemblance : 0%). Les sorcières étaient condamnées non pas parce qu'on les voyait voler mais parce qu'elles l'affirmaient elles-mêmes et étaient considérées comme hérétiques de ce fait. Plusieurs études démontrent qu'elles s'enduisaient de certains onguents et entraient dans des sortes de transes, lesquelles leur faisant croire qu'elles volaient (Curseur de vraisemblance : ~100%).

11 – La métamorphose (sur le/la sorcier/ère lui/elle-même ou sur quelqu'un d'autre)²⁴.

Transformation impliquant une opération magique ou un pouvoir surnaturel ; dans le cas des accusations de sorcellerie, il s'agissait de femmes qui se transformaient elles-mêmes ou autrui en animal, notamment en loup (peu de cas recensés). Il n'est pas prouvé scientifiquement que le corps humain ait la capacité de se transformer, comme c'est le cas de la chenille qui se métamorphose en papillon. Le corps humain grandit et évolue en cela mais ne peut pas se transformer ; de plus, une transformation en animal inclurait un changement d'espèce, ce qui place le curseur de vraisemblance à 0%.

12 – Mort du bétail²⁵.

Durant la chasse aux sorcières beaucoup de personnes ont été accusées de sorcellerie pour avoir mystérieusement tué du bétail. Il faut savoir que lorsqu'un procès était gagné le plaignant pouvait s'approprier les biens de la supposée sorcière.

Lorsque du bétail mourrait, bien souvent l'agriculteur accusait une sorcière d'avoir jeté un sort sur ses animaux pour les tuer, ou maudit, et ainsi il serait impossible pour eux de vendre leurs viandes.

Comme nous avons appris au cour n°2 de Zététique, le rasoir d'Occam, ou dit « principe de parcimonie », nous voyons si nous pouvons donner une explication beaucoup moins coûteuse qu'une entité ou une énergie maléfique capable de supprimer un troupeau entier. Nous pouvons faire les hypothèses suivantes :

20 D'après *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 52. (Voir annexe)

21 D'après <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/adoration/1179>

22 D'après *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 52. (Voir annexe)

23 D'après *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 53 et 54 (Voir annexe).

24 D'après *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 58 et 59. (Voir annexe)

25 D'après *La sorcière au village XV^e-XVIII^e siècle*, page 219 (Voir annexe).

- Mort du bétail par maladie (maladie du Charbon²⁶, laissant sortir un mucus noir de la bouche de l'animal souffrant), peste, etc : **curseur de vraisemblance 100%**.
- Mort du bétail par empoisonnement : par rivalité ou bien par vengeance... **Curseur de vraisemblance 100%**
- Mort du bétail tué par leurs propriétaires : afin d'accuser leurs voisins pour avoir leurs terres.
- Mort du bétail tué par le Diable : **curseur de vraisemblance très proche de 0%**.

13 – Infliger une maladie à un enfant en récitant une formule magique²⁷ .

De même que le motif précédent avant de faire intervenir une nouvelle entité vérifions si le phénomène ne s'explique pas autrement sans cette entité :

- **Maladie due aux mauvaises conditions de vie de l'époque** : d'après l' INED au milieu du XVIIIe siècle, la moitié des enfants mouraient avant l'âge de 10 ans et l'espérance de vie ne dépassait pas 25 ans. Imaginons donc aux XVe siècle ou même au XVIIe siècle... **curseur de vraisemblance 100%**.
- **Maladie due aux épidémies (peste, tuberculose, variole, etc.)** : on compterait 25 millions de personnes, soit la moitié de la population européenne, pour la peste noire et juste pour cette maladie... **curseur de vraisemblance 100%**.
- **Maladie due aux soins** : Cela semble incohérent, pourtant pour soigner une maladie bénigne le corps de la médecine de la Renaissance utilisait des méthodes comme les saignées, les clystères et les purgatifs qui avaient pour effet de tuer, ou au moins d'empêcher la guérison. **Curseur de vraisemblance 100%**.
- **Maladie due à une formule magique** : **curseur de vraisemblance très proche de 0%**.

Conclusion :

Il est fort probable que la maladie des enfants fut transmise par une maladie virulente de l'époque telle que la peste, le choléra ou la tuberculose, plutôt qu'une formule magique. De plus les conditions de vie de l'époque étaient très difficiles, la moitié des enfants mouraient avant l'âge de 10 ans. Et les soins exécutés pour les plus riches d'entre eux ne pouvaient qu'aggraver leur état. ^{28 29}

14 – Faire tomber la grêle sur les récoltes³⁰.

Voyons si nous pouvons donner une explication beaucoup moins coûteuse qu'une personne capable de faire tomber la grêle sur des récoltes. Pour cela regardons comment la grêle est produite.

« La **grêle** est un des types solides de précipitations atmosphériques. Elle est constituée de billes disjointes de glace (*grêlons*) dont le diamètre peut varier de quelques millimètres à une vingtaine de centimètres, mais il est en général de 5 à 50 millimètres »

« Elle se forme spécifiquement dans les cumulonimbus ; un nuage de forte extension verticale dû à l'instabilité de l'air où les puissants courants ascendants soulèvent rapidement en altitude de l'air très humide qui se condense puis gèle en montant à la suite du refroidissement rapide. Les grêlons redescendent ensuite en périphérie du cumulonimbus et commencent à fondre quand ils repassent sous l'altitude de l'isotherme zéro degré. »³¹

Donc pour qu'une sorcière puisse faire tomber de la grêle sur des récoltes il faudrait que la sorcière :

- Créé un cumulonimbus de forte extension verticale.
- Contrôle les courants ascendants pour soulever l'air humide afin qu'il se transforme en glace.
- Calcule l'angle d'impact des grêlons pour qu'il tombe sur le champ de plantation.
- Contrôle la température car le phénomène ne peut presque pas arriver en hiver.

26 D'après https://fr.wikipedia.org/wiki/Maladie_du_charbon

27 D'après *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 16 (Voir annexe).

28 D'après http://medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/divers_institutions/medecine_3_renaissance.html

29 D'après <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/graphiques-cartes/graphiques-interpretes/esperance-vie-france/>

30 D'après *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, page 16 (Voir annexe).

31 D'après <https://fr.wikipedia.org/wiki/Gr%C3%AAle>

Il est donc très coûteux de pouvoir faire tomber de la grêle sur un endroit bien défini. Cependant nous pouvons faire les suppositions suivantes :

La grêle est un phénomène qui ne dure pas longtemps et qui ne se produit pas sur de grandes distances. Un grêlon peut atteindre une dimension de plus de 20 cm ! (Aux États-Unis, le grêlon détenant le record du plus grand diamètre, soit 20,3 cm (la taille d'un melon), et celui du plus pesant, 879 g, est tombé à Vivian au Dakota du Sud, le 23 juillet 2010.)

Comme le phénomène arrive de manière vite et de façon peu étendue, qui peut parfois faire de gros dégâts, on pourrait facilement croire qu'une sorcière est à l'œuvre.

III- Description de notre enquête.

Au cours de la conception de notre dossier de zététique au sujet de la scientificité des critères d'accusation de sorcellerie, de la fin du XIV^{ème} à la fin du XVI^{ème} siècle, nous avons contacté un certain nombre d'experts, par mail et par échanges téléphoniques, en rapport avec notre sujet. Malheureusement, aucun n'a pu (ou voulu) nous renseigner.

En premier lieu nous avons contacté par mail Monsieur Patrice Buisson, travaillant à la Maison Diocésaine de Grenoble, qui acceptait de nous aider mais ne voyait pas en quoi son aide nous aurait été utile sur ce sujet.

Ensuite nous avons appelé une autre personne conseillée par Monsieur Richard Monvoisin, Mme Parravy qui quant à elle écrit plusieurs rapports sur les procès de sorcières. Cependant, étant en retraite elle nous a conseillé de plutôt nous tourner vers des enseignants encore en fonction à l' Université Grenoble Alpes.

Nous avons également contacté la Maison Diocésaine de Grenoble (04 38 38 00 38), qui nous mis en contact avec leur archiviste, Madame Corterot (0476449725), qui nous a, à son tour, conseillé d'autres potentiels experts, dont Madame Parravy qui nous avait déjà répondu négativement. Elle nous a également recommandé deux professeurs d' histoire de l'université : Monsieur René Favier et Monsieur Henry Falque-Vert, tous deux membres de la LARHRA (Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes).

Nous avons ensuite envoyé un mail à Monsieur Favier, mais celui-ci ne nous a toujours pas répondu. Quant à Mr Falque-Vert, nous n'avons pas réussi à le joindre.

De même, nous avons envoyé un mail au Musée Dauphinois, mais nous n'avons reçu aucune réponse.

Nous avons aussi passé plusieurs appels au service des archives de Briançon, qui n'a hélas jamais décroché.

Afin d'avoir un regard différent des approches purement scientifiques de la sorcellerie, nous avons tenté de contacter par téléphone plusieurs exorcistes dans le but d'avoir leurs vis sur la question.

Nous avons trouvé leur numéro sur le site d'exorcisme du Sacré Cœur de Jésus³².

Nous avons donc appelé Père Pierre, et Mère Nina, et aucun des deux n'a répondu.

Pour finir nous avons pas trouvé le temps de demandé des conseils aux bibliothécaires de l'Arsh, comme on nous l'avait conseillé.

Concernant les recherches bibliographiques, nous nous sommes rendus aux Bibliothèques de Lettre et Droit, de Science, et de l'Arsh, ainsi qu'après de Monsieur Richard Monvoisin. Tous les ouvrages récupérés ayant servi à constituer ce dossier et nos idées sont référencés en annexe.

Nous sommes très déçu de ne pouvoir fournir à notre dossier l'avis ou l'expertise d'un quelconque expert pour ce sujet.

32 <http://www.desenvoutement-exorcisme.com/>

IV- Notre aboutissement.

Nous avons observé que de nombreux motifs d'accusation de sorcellerie, au cours de cette période, relevaient de l'acte de foi explicable avec le contexte religieux de l'époque.

Néanmoins comme nous l'avons vu, certaines hypothèses de diffamation tiennent la route (comme avec les massacres de bétails) à cause de jalousies, ou tout simplement d'un manque de rigueur dans l'entretien du bétail. Il était plus simple, voire préférable, d'accuser une tierce personne d'un malheur plutôt que d'admettre être fautif en se risquant à des sanctions pénales. De cet aspect là nous constatons par la même occasion que les procès de sorcellerie profitaient d'une part à l'Église, d'autre part aux participants à la diffamation, pour réquisitionner les biens de l'accusé.

Concernant la torture, comme nous l'avons précisé chaque individu a un seuil de douleur, et les victimes préféraient admettre une faute non commise plutôt que poursuivre les séances de torture. La plupart des affirmations à l'appartenance aux sorcières -suite aux diverses tortures- sont donc soumises à caution.

Nous avons vu finalement qu'il existait aussi certains mélanges hallucinogènes qui auraient pu faire croire à un homme (ou une femme) qu'il ou elle appartenait au monde de la sorcellerie, et dès lors ces revendications se retourneraient contre lui (ou elle).

La plupart de ces accusations se retrouvent ainsi démythifiées après une simple analyse logique que les populations locales ne pouvaient pas pousser suite aux pressions ecclésiastiques. Le reste des accusations relevant, comme la divination ou le pacte avec le Malin, de la croyance, nous n'avons ni matière à affirmer ces hypothèses, ni à les infirmer. Et d'après le critère de Karl Popper, c'est à celui qui affirme une hypothèse d'apporter les preuves de celle-ci. Par extension comme l'acte de croire en le Malin est un acte de foi, il est impossible de le démontrer.

V- Quelques conseils pour aller plus loin.

Afin d'approfondir ces recherches, nous encourageons les futurs chercheurs à s'intéresser au domaine littéraire, ainsi qu'aux traces et témoignages laissés par les différentes ressources, tout en gardant en tête qu'elles proviennent d'hommes d'Église.

Les institutions religieuses ne transmettant que peu d'informations fiables sur ces chasses aux sorcières, nous conseillons donc de porter l'intérêt sur des ressources historiques et régionales (ou nationales suivant le niveau de recherche). L'influence de l'Église se dégradant progressivement au fur et à mesure du XVII^{ème} siècle jusqu'à nos jours en France, les archives restent une bonne orientation de recherche en ce qui concerne les procès (comme nous l'avons vu avec *L'énigme de la Vauderie de Lyon, Enquête sur l'essor de la chasse aux sorcières entre France et Empire (1430-1480)*).

Si le/la/les futur.e.s chercheur.euse.s s'intéresse(nt) aux explications même de ces critères, il faudra distinguer ce qui fut réellement posé comme critère d'accusation de ce que l'imaginaire collectif (hérité de celui du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècles) peut attribuer à cette période.

VI- Bibliographie, sitographie, et ressources.

- Bibliographie:

- *La Grande Chasse aux Sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, par Brian P. Levack, Époques CHAMP VALLON, 1991.
- *Le Marteau des Sorcières*, Henry Institoris et Jacques Sprenger, Collection « Civilisations et Mentalités » dirigée par Philippe Ariès et Robert Mandrou, 1973.
- *La sorcière au village XV^e-XVIII^e siècle*, de Robert Muchembled, Folio histoire, 1991.
- *Le Livre secret des Sorcières*, par Katherine Quenot et illustré par Guillaume Aretos, Albin Michel, 1994.
- *L'énigme de la Vauderie de Lyon, Enquête sur l'essor de la chasse aux sorcières entre France et Empire (1430-1480)*, par Franck Mercier et Martine Ostorero, Micrologus' Library n°72, paru en 2015.
- *Chasse aux sorcières et démonologie, Entre discours et pratique (XIV^e-XVII^e siècles)*, textes réunis par Martine Ostorero, Georg Modestin et Kathrin Utz Tremp, Micrologus' Library n°36.
- *Sorcières! La Grande Chasse*, par Ludovic Viallet, collections Armand Colin, paru en 2013.
- *La Sorcellerie*, par Jean Palou, collection "Que sais-je?", n°756, paru en 1980.
- *Histoire de l'Occultisme*, par L. de Gérin-Ricard, Payot Paris.

- Sitographie:

<http://www.desenvoutement-exorcisme.com/>

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/adoration/1179>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Sabbat_\(sorcellerie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sabbat_(sorcellerie)).

https://fr.wikipedia.org/wiki/Impuissance_sexuelle#Causes_organiques

https://fr.wikipedia.org/wiki/Impuissance_sexuelle#Causes_psychiques

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Divination>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Astrologie>

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/scientificité/71472>

http://medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/divers_institutions/medecine_3_renaissance.html

<https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/graphiques-cartes/graphiques-interpretes/esperance-vie-france/>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Gr%C3%A0le>

- Autres ressources:

- Cours de Zététique de Richard MONVOISIN n°02.
- Cours de Zététique de Richard MONVOISIN n°04.
- Cours de Zététique de Richard MONVOISIN n°10.
- Dossier « Les possessions démoniaques et en particulier Loudun et Morzine » (Septembre 2015 à Décembre 2015), par AMANT Émilie, BELOT Marie, BRICHA Oussama, FOMBONNE Margot, JAMBON Typhaine, et VETROFF Cécile.

V- Auto-évaluation.

Critères d'auto-évaluation:

1. Capacité à cerner notre question, nos recherches, et nos différentes hypothèses.

Thibault	Chloé	Morgane	Quentin	David
07/10	07/10	07/10	07/10	07/10

Moyenne: 07/10

2. Méthode d'enquête et capacité à trouver des informations contradictoires.

Thibault	Chloé	Morgane	Quentin	David
06/10	05/10	06/10	07/10	07/10

Moyenne: 06,20/10

3. Capacité à nous servir de travaux antérieurs.

Thibault	Chloé	Morgane	Quentin	David
07/10	05/10	07/10	08/10	06/10

Moyenne: 06,60/10

4. Notre conclusion.

Thibault	Chloé	Morgane	Quentin	David
06/10	05/10	08/10	08/10	05/10

Moyenne: 06,40/10

5. L'orthographe, la qualité de la bibliographie, le non-plagiat.

Thibault	Chloé	Morgane	Quentin	David
08/10	08/10	07/10	06/10	05/10

Moyenne: 06,80/10

6. Respect des consignes données.

Thibault	Chloé	Morgane	Quentin	David
07/10	07/10	07/10	07/10	07/10

Moyenne: 07/10

Note finale de l'auto-évaluation : ~ 06,66/10

<=> ~ 13/20